

FLASH TRIMESTRIEL

BUDOS
N° 8

Avril
Mai
Juin

2010



Édito

Budossaises, Budossais, concernés par l'assainissement collectif, tout arrive à temps, il faut savoir attendre. La voirie a été refaite. J'espère que la station sera terminée cet été et qu'enfin vous pourrez vous brancher au réseau. Vous devrez attendre le courrier de la Lyonnaise vous informant de la date et des recommandations. En collectif, il ne restera plus que Médouc et les Mouliets, mais le projet est bien avancé. En ce qui concerne cette fa-

meuse route prioritaire (ce n'est pas moi qui l'ai écrit), on vient de la refaire pour la 3ème fois en 3 ans. J'adresse un témoignage de satisfaction à l'entreprise EIFFAGE qui a tenu ses engagements de résultat. Les casis ou dos d'ânes ont été refaits selon la réglementation en vigueur.

La commission des fleurs apporte tout son savoir-faire pour que Budos soit toujours plus beau et remporte le 1^{er} prix au concours Départemental comme en

2009.

Je vous rappelle que le city stade est ouvert à tous, qu'un filet se trouve dans un coffre et qu'il suffit de demander à la Mairie une clef que vous pourrez garder. Le détail de tous les événements ou réalisations de ce 2ème trimestre vous est développé par la commission en charge du "flash". Budossaises, Budossais, je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Le Maire ZAUSA Elie

Commémoration du 8 mai

C'est au monument aux morts du village que les élus et de nombreux habitants de BUDOS se sont regroupés pour célébrer le 65ème anniversaire de la Journée Nationale de Commémoration du 8 mai 1945.

La fanfare a accompagné tout le long cette cérémonie. Le discours du Ministre Hubert FALCO a été lu par Monsieur le Maire, puis tous les noms des anciens Budossais morts pour la France nommés un à un par Madame Pascale CHARLOT COUTHURES.

À cette occasion, deux diplômes étaient décernés par la

Préfecture aux anciens combattants de cette guerre à Messieurs DELOUBES Pierre Marc et VIOLLEAU Jean. La traditionnelle couronne de fleurs était déposée par Messieurs BELIS et ZAUSA.



Il s'ensuivait un vin d'honneur qui commençait par une remise de décorations : la "Médaille Communale et

Départementale" à Madame Nicole PASCAUD (or), puis la "Médaille du Travail" (argent) à Messieurs Christian LAMOULIE et DANNEY ; enfin la "Médaille Communale et Départementale" (argent) à un élu, Monsieur André MARQUETTE, 2ème adjoint au Maire (plus de 20 ans au service de la commune).



État Civil

Nos peines :

Madame **BORÉAN** Jacqueline, le 16 juin 2010 à BORDEAUX.

Le Maire et le Conseil Municipal adressent de sincères condoléances à cette famille si durement éprouvée.

Ils s'ouvrent à la vie :

• Laureline, Jésaëlle **MALÉ**, 14 rue du 14 Juillet, le 20 mars 2010 à LANGON.

• Tom **BÉDOURET**, 3 Lassalette, le 5 avril 2010 à TALENCE.

• Livia **RICAUD**, 12 Lapeyrouse, née le 18 juin 2010 à BUDOS.

Ils se sont unis :

• **BONGIOVANNI** Vincent et **HACQUEBART** Isabelle, le 24 avril 2010 à BUDOS.

• **ORELL** Christian, André et **LACOSTE** Christel, le 22 mai 2010 à BUDOS.

Le Maire et le Conseil Municipal adressent de vives félicitations aux heureux parents et des vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Concours communal

*Pour un village fleuri,
organisé par la mairie.*

La mairie a décidé d'organiser son propre concours pour permettre à toutes les personnes qui le souhaitent d'y participer.

Les règles sont les suivantes :

- Côté façade, le devant de la maison devra être fleuri.
- Ce décor floral ou autre devra être visible de la route.
- Les bas-côtés devront être entretenus.

Les inscriptions devront se faire en mairie pour le 30 juin, au plus tard dans les 3 premiers jours de juillet. Deuxième quinzaine de juillet, une commission communale se déplacera pour juger et attribuer les prix. Ces prix seront remis aux personnes primées lors de la cérémonie des vœux.

Calendrier scolaire

Vacances d'été du

Vendredi 2 juillet après la classe au
Jeudi 2 septembre 2010 au matin.

Des travaux sont en cours pour réaliser un local rangement et une bibliothèque scolaire.

Réunions du Conseil Municipal

Mardi 13 avril 2010 à 18 h.15 : réunion de la commission C.C.A.S.

Mardi 13 avril 2010 à 19 h. : séance municipale.

Jeudi 6 mai 2010 18h15 : réunion du conseil municipal.

Le registre des délibérations est consultable en mairie.

Il m'a été agréable de découvrir puis de vous faire partager un sujet paru dans : "Décidément Sénat" lettre d'information mai 2010. Une question orale à Jean Louis BORLOO posée par Marie Hélène Des ESGAUX Sénateur de la Gironde .

Je cite :

"Mardi 27 avril, j'ai posé une question orale au Ministre d'ÉTAT, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer sur l' << indemnisation du préjudice causé à une commune par l'utilisation d'une source pour l'alimentation en eau potable d'un groupement >>, après avoir pris l'attache du service des collectivités territoriales du Sénat.

N'ayant pas obtenu de réponse positive de l'État à ma question, et considérant que nous nous trouvons actuellement devant un vide juridique sur cette question de la juste indemnisation des collectivités publiques sur le territoire desquelles des périmètres de protection autour de captage d'eau potable doivent être établis, je vais déposer une proposition de loi sur ce sujet qui intéresse nombre de communes comme celle de BUDOS en Gironde.

Je suis à l'écoute des Maires de la Gironde. J'ai à cœur de répondre à leurs sollicitations et de leur apporter des réponses concernant leur commune".

Comme il est dit dans la conclusion ci-dessus, cette "question orale" fait suite à un écrit de notre Maire appuyé par le Conseil Municipal de Budos.

Le rapporteur
Gilles GARÇON

Concours départemental des villes et villages fleuris 2010

Sous l'égide de l'Office du Tourisme et du Conseil Général de la Gironde, voici les résultats :

• **Prix concours des villages fleuris moins de 1000 habitants** : le premier prix a été décerné à notre commune et un chèque de 155 euros nous a été remis (bon d'achat chez un horticulteur).

• **Prix concours des jardins fleuris** : Madame LAPUJADE Dominique (3ème prix), un abonnement de revue spécialisée et Monsieur BROSSON Jean-François (2ème

prix), un bon d'achat de 45 euros.

• **Pour son parc**, 2ème prix à Madame LACROTTE Rosette, un bon d'achat de 50 euros.

Pour la prochaine saison, il vous est possible de vous inscrire à la mairie ; une seule obligation : le fleurissement de votre parc ou jardin

doit être visible du bord de la route.

Pour tout complément d'information, il vous est possible de contacter madame Nadine REDOULEZ ou madame Mireille LIEBEL.

Le jury de l'Office du Tourisme et du Conseil Général de la Gironde passera en juillet ou août 2010.



Jeunesse Budossaise

C'est au moment où la Coupe du Monde de football débutait que le Comité des Fêtes a ouvert les festivités par la retransmission du match France/Uruguay pour les supporters des bleus, et par le super loto pour le plaisir des joueurs.

Le samedi soir, le Pays Basque était à l'honneur, et ses couleurs, les foulards, les bérets rouges et noirs, ont donné le ton à cette soirée.



Après l'inauguration de la buvette du comité des fêtes "Chez Michel", l'ambiance était lancée par les D.J.



Un excellent repas typique a été servi, entrecoupé de danses "pour pieds en espadrilles", puis des séries de

danses variées, jusqu'à une heure avancée.



Les rayons de soleil du dimanche matin avaient réjoui les exposants du videgrenier. Des visiteurs nombreux, des plateaux-repas et des sandwiches laissaient présager une bonne journée.



Malheureusement, la pluie du début d'après-midi a découragé les plus audacieux.



Les enfants se sont cependant bien amusés aux jeux gonflables et les maquilleuses ont déposées leurs talents sur les visages des petits ... et des grands !

Le vin d'honneur offert par le comité des fêtes a rassemblé une quarantaine de Budossais, et les enfants ont mis des couleurs dans le ciel gris avec un lâcher de ballons.



La fête de la Saint-Pierre s'achevait par un concours communal de pétanque le matin et départemental l'après-midi.

Et, à 20 heures, l'escargolade était servie à plus de 180 participants. Vers 23 heures, pour se rendre à proximité du château, une retraite aux flambeaux s'organisait afin d'assister à un joli feu d'artifice.



La déchèterie mode d'emploi

Les D3E

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ne sont plus collectés lors des collectes des encombrants. En effet pour une bonne valorisation, ces produits ne doivent pas être trop endommagés lors de leurs transferts. Il convient donc de les emmener à la déchèterie de Virelade pour les déposer dans les bacs prévus à cet effet.

La déchèterie de VIRELADE est ouverte :
Du lundi au vendredi de 13 h à 18 h,
le samedi de 8h30 à 18h et
le dimanche de 8h30 à 13 h.

Les équipements électriques et électroniques génèrent un volume grandissant de déchets ménagers. Ils sont déclinés en quatre grandes familles.

Les écrans

Télévisions, radios, téléphones...

Le gros électroménager froid

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, caves à vins, autres appareils de froid...

Le gros électroménager

Lave-linge, sèche-linge, essoreuses, lave-vaisselle, cuisinières, fours, micro-ondes, plaques de cuissons, radiateurs électriques, chauffe-eau, ballons d'eau chaude, purificateurs, déshumidificateurs, cheminées électriques...

Les petits appareils en mélanges

- Petit électroménager : aspirateurs, robots, grille-pain, balances électriques...
- Informatique/téléphonie : ordinateurs, claviers, souris, imprimantes, scanners, fax, modem, téléphones fixes et mobiles, graveurs, calculatrices...
- Outils de bricolage et de jardinage : perceuses, scies circulaires, ponceuses, machines à coudre, taille-haies...
- Jouets/loisirs : jouets électriques, consoles de jeux, lampes torches,...

Les déchets ménagers spéciaux

Les déchets ménagers spéciaux : acides, soude, ammoniacque, peintures, vernis, cires, colles, mastics, cosmétiques, solvants, comburants, produits phytosanitaires, aérosols, liquide de refroidissement, filtres à huiles... doivent également faire l'objet d'un apport volontaire à la déchèterie.

Les déchets électroniques et les déchets ménagers spéciaux sont susceptibles de nuire à l'environnement s'ils ne sont pas dépollués et détruits dans de bonnes conditions.

Une carte d'accès (gratuite) est maintenant indispensable pour aller déposer des déchets à VIRELADE. Cette carte est délivrée sur la présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité lors d'un premier passage à la déchèterie.
Pour de plus amples renseignements : 0 800 132 232

Présence de DASRI dans la collecte sélective

Ce communiqué émis par la COVED attire l'attention sur la présence de DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux) et notamment des seringues dans ces apports. Ces déchets sont non seulement non conformes mais représentent également un véritable danger pour les "valoristes". En effet, la majeure partie des opérations de tri sont manuelles et les opérateurs se trouvent confrontés à des risques de piqûre par des aiguilles.

Il nous est demandé de sensibiliser la population Budossaise aux risques engendrés par de telles pratiques.

Cimetière

Des travaux d'installation de cuves à urnes funéraires sont en cours de réalisation dans notre cimetière ainsi qu'un Jardin du Souvenir. Dans un prochain flash, des précisions vous seront apportées.

Par ailleurs, nous sommes en train d'essayer d'identifier toutes les concessions qui semblent en état d'abandon. Toute information que vous détenez sera la bienvenue.

Merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.



Fermeture de la mairie

Du 16 au 27 août inclus.

Une permanence sera assurée (urgences)

Conférence de Monsieur DARTIGOLLES

"Quand nos ancêtres étaient à table".

C'est avec son talent habituel que le 20 mai, dans le cadre de la bibliothèque, Monsieur DARTIGOLLES donna une conférence et captiva son auditoire.

La soirée se termina par une dégustation de "miques" dans une ambiance fort conviviale.



Scènes d'été à BUDOS

Pour la première fois, un **spectacle gratuit** sera offert aux habitants de Budos, à la salle Polyvalente :

Philippe MALLET dirigera ce spectacle musical intitulé

"Funambule"

Samedi 4 septembre 2010,
à 21 heures, venez nombreux.

Restauration possible.

Fête de la Musique et Feu de la Saint Jean

Samedi 26 juin 2010
à partir de 19 heures.

Avec animations musicales
et restauration.

Rendez-vous derrière la mairie.

Directeur de la Publication ZAUSA Élie

Commission bulletin :

Marie-José LEFÈVRE, Élisabeth
COCQUELIN, Karine CARREYRE et
Gilles GARÇON.

Avant l'édition trimestrielle, il est possible de nous contacter pour la parution d'articles (lotos, fêtes, repas, concours de boules, etc. ...), avant le 1er septembre pour le prochain flash. Alors, n'hésitez pas, à vos plumes !

Imprimé par nos soins à la Mairie.

Retrouvez-nous sur le
site : www.budos.fr

Adresse : Hôtel de ville
5 Rue du Château
33720 BUDOS

Tél. : 05 56 62 51 59

Fax : 05 56 62 43 31

Horaires d'ouverture:

Du lundi au jeudi: 9h-12h et 14h-18h

Le vendredi: 9h-12h30

E Mail :

mairie.budos@wanadoo.fr

Page 4

Bibliothèque municipale

Les ateliers de découverte de la bibliothèque avec l'école suivent leurs cours.

Les enfants sont venus découvrir les locaux grâce à un chemin balisé par des lettres géantes et ils ont été nommés ambassadeurs de la bibliothèque.

Lors des séances suivantes, nous avons établi des règles de vie de la bibliothèque municipale en nous appuyant sur la lecture de 2 ouvrages :

- Maman déteste mais moi j'adore.
- Le roi de la bibliothèque.

Durant le mois de juin, ils découvriront des histoires grâce à des tapis de lecture.

La bibliothèque sera fermée du samedi 3 juillet à 12 heures au samedi 04 septembre 2010, à 10h00.

Les bénévoles de la bibliothèque.

Assainissement

Après Pingoy et Le Carpia courant mars, des travaux particulièrement importants ont eu lieu à la



"Tuilerie", ce qui a nécessité l'intervention d'une grue impressionnante pour positionner des cuves de rétention de la route de Paulin.



Ensuite les travaux d'assainissement se sont poursuivis à Jeannot Bayle, rue du 14 juillet et les Parages.

Vu l'importance des travaux réalisés, tous ces lieux-dits sont restés de très longs mois avec des accès routiers complètement défoncés.

Depuis la fin mai, toutes ces routes communales ont été entièrement refaites par la société EIFFAGE (SATANINO).

Les intempéries laissant place à des jours plus printaniers, les travaux ont pu en-



fin reprendre. Les visites de chantiers se succèdent et nous pouvons dire sans trop nous avancer, que l'achèvement de ces travaux pourrait

Sécurité routière

Nous vous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans les précédents flashes et nous voulons saluer les quelques personnes qui en ont tenu compte. Mais globalement, notre démarche n'a pas rencontré un grand succès. Pour nous, il s'agit d'une question de sécurité routière. En effet, pour aller à la salle de gym, à la machine à pain, au restaurant ou tout simplement chez quelqu'un rue du 14 juillet, vous êtes nombreux à vous garer juste devant. Or, parce que des voitures sont garées là, la visibilité est nulle quand

on veut descendre cette rue. Les véhicules qui arrivent d'en face (dont certains trop rapidement) sont vus à la dernière seconde, ce qui oblige à un freinage brutal et à se rabattre un peu vite derrière les voitures garées pour laisser la priorité. Nous comprenons bien comme c'est pratique de pouvoir se garer juste devant. Cependant, vous reconnaîtrez que la place de l'église n'est qu'à quelques pas (beaucoup moins que lorsque vous vous gariez sur le parking d'une grande surface ou dans un centre ville) et que, sauf han-



être prévu courant de l'été.

Une grande partie de Budos sera donc sous peu raccordée à la deuxième station d'épuration de "Carte".

Ce n'est que lorsque vous aurez reçu une note d'information pour vous brancher au réseau que vous pourrez faire ce raccordement.

Containers à verre

Ces containers sont réservés uniquement à la collecte des verres.

Tout ce qui ne rentre pas dans le container ne doit pas être déposé à côté ou dessus, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises. Nous vous rappelons qu'il en va de la propreté de notre commune et de notre qualité de vie à tous.

dicap ou difficulté à marcher, ces quelques pas sont à la portée de tout le monde. Et nous ne parlons pas du manque de visibilité au stop causé par le stationnement permanent de ces véhicules.

Nous vous rappelons, qu'en cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

Alors, nous vous demandons d'agir avec civisme et pour la sécurité de tous, d'éviter de vous garer sur cette zone à visibilité réduite y compris sur le trottoir. Merci.